

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 17 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SILVE Wiebke donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, ROUX Chantal.

Absents non excusés : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis.

RAPPORT N°2025/118 : Attribution du marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel

Vu le code de la commande publique ;

Vu la consultation lancée en procédure d'appel d'offres ouverte le 28 février 2025 pour le marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel ;

Vu l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 17 avril 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** le marché de fourniture à l'entreprise suivante :
 - IDM pour un montant de 344 042.17 € HT comprenant :
 - la solution de base pour un montant de 312 254.75 € HT
 - La PSE 1 pour un montant de 5 610.32 € HT
 - La PSE 2 pour un montant de 26 177.10 € HT
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250417-202504246-DE